

## Réunion du Comité de Suivi de la concertation Massy-Valenton Secteur Ouest

Réunion du 26 juin 2013

### Synthèse des échanges

#### Préambule :

Ce relevé des échanges et des décisions est rédigé par RFF sur la base des points abordés en réunion. Il a été transmis pour avis et correction à Mme Laurence de Carlo et à l'ensemble des participants avant sa diffusion aux membres du comité de suivi et au public par le site internet du projet.

#### Participants :

- Laurence de Carlo, garante de la concertation
- Jean-Marc Feuillade, Citoyens à Antony
- Bruno Edouard, Citoyens à Antony
- Isabelle Petit, Les amis du Beau Vallon
- Lydie Margain, Les amis du Beau Vallon
- Alexis Van Vlamertyncke, directeur de cabinet du Maire d'Antony
- Wissam Nehme, Conseiller Municipal d'Antony
- Jean-Claude Orts, Comité Environnemental des Lignes Ferroviaires d'Interconnexion (CELFI)
- Thierry Perzo, Comité Environnemental des Lignes Ferroviaires d'Interconnexion (CELFI)
- Jean Moureh, Comité de Défense des Riverains Massy-Valenton (CDR Maval)
- Benoit Vidalie, Comité de Défense des Riverains Massy-Valenton (CDR Maval)
- Jean-Louis Vallerix, Conseil Syndical du 85 rue Mirabeau
- François Desachy, Conseil Syndical du 85 rue Mirabeau
- Eliane Poujol, adjointe au Maire de Wissous
- Alain Lhuillier, Association des Habitants du Quartier Pajeaud (AHQP)
- Vincent Desvignes, Réseau Ferré de France (RFF)
- Matthieu Bony, Réseau Ferré de France (RFF)
- Josselin Abrivard, Réseau Ferré de France (RFF)

Les échanges se sont déroulés de 20 h 30 à 23 h au Centre André Malraux, Antony.

#### Compte-rendu :

M.Bony ouvre la réunion en présentant aux participants l'ordre du jour de la réunion : celle-ci a pour but de recueillir l'avis des membres du Comité de Suivi sur les suites à donner à la concertation après les informations diffusées par M.Feuillade concernant les résultats des travaux de la Commission Mobilité 21, et le fait que le projet Interconnexion Sud ne serait désormais plus considéré comme prioritaire. Dans cette hypothèse sa réalisation serait repoussée plus loin que les échéances prévues, soit entre 2030 et 2050 (à l'origine horizon 2025)

M.Desvignes intervient pour préciser que le rapport officiel sera disponible le 27 juin. Suite à ce rapport le Ministre prendra une décision sur les suites à donner aux recommandations de la Commission Duron (ou Commission Mobilité 21)

Mme de Carlo précise que la réunion se tient ce lundi 25 juin 2013 car une nouvelle réunion du comité de pilotage aura lieu le 26 juin 2013, et qu'elle souhaite pouvoir porter devant les financeurs du projet la synthèse des échanges des membres du comité de suivi.

M.Bony rappelle que, conformément au compte rendu du comité de suivi du 2 octobre 2012, que la concertation L 300-2 sur le projet Massy-Valenton Ouest s'est déroulée dans la perspective d'une réalisation du projet Interconnexion Sud à l'horizon 2025. Dans le cas où cette perspective serait remise en cause par une décision ministérielle d'ajournement du projet Interconnexion Sud, le sujet sera dans un premier temps discuté au sein du Comité de suivi de la Concertation pour définir à quelles nouvelles conditions le projet Massy-Valenton Ouest pourrait se poursuivre.

M.Nehme indique qu'il s'agit de reconsidérer le projet Massy Valenton lui-même. M.Feuillade marque son accord avec l'intervention de Wissam Nehme.

M.Nehme explique que l'on ne se situe plus dans le cadre d'un projet provisoire, et donne la position de la mairie, qui attend un nouveau projet, définitif, en remplacement de celui sur lequel les participants ont débattu pendant des mois.

M. Bony indique que l'hypothèse d'un report semble aujourd'hui suffisamment sérieuse pour que les participants expliquent leurs attentes dans le cas où cette hypothèse serait concrétisée. Il invite les participants à exposer leurs positions.

### **Citoyens à Antony**

M.Feuillade prend la parole pour expliquer la position de Citoyens à Antony. L'association considère que le résultat des travaux de la Commission Mobilité 21 ne doit pas être validé et qu'il faut s'opposer au classement donné au projet Interconnexion Sud car ce dernier est important sur le plan stratégique.

M.Feuillade déplore que la démocratie citoyenne n'ait pas été respectée, et que plus de 3000 personnes aient été mobilisées pour que finalement le projet Interconnexion Sud soit repoussé.

A propos de Massy Valenton M.Feuillade rappelle la position de Citoyens à Antony : puisque RFF s'est engagé à reconsidérer le projet en cas de report d'Interconnexion Sud, alors il faut le revoir. La première demande de Citoyens à Antony est d'abroger l'enquête publique. M.Feuillade insiste sur le terme : il souhaite l'annulation de l'enquête publique et non son report.

M.Feuillade interroge ensuite les représentants de RFF sur le terme « reconsidérer » : s'agit-il d'une évolution à la marge du projet actuel (taille des protections acoustiques) ou d'une reconsidération de la problématique de l'interconnexion ?

Pour M.Feuillade, la ligne sera amenée à accueillir plusieurs flux de trafic : fret, TGV et RER. D'autres solutions d'interconnexion devraient par conséquent être envisagées selon lui. Il n'est pas obligatoire de penser l'interconnexion des lignes à grande vitesse en Ile-de-France, et d'autres pistes existent, notamment en région Centre.

M.Feuillade demande également si le report d'Interconnexion Sud, qui prévoyait une gare à Orly, signifie que la desserte d'Orly est elle aussi repoussée, ou si RFF envisage toujours le scénario –rejeté fortement durant la concertation sur le projet Interconnexion Sud- d'une création de gare à Pont de Rungis.

Enfin M.Feuillade conclue son intervention en demandant à la garante et aux membres de Réseau Ferré de France d'interroger les cofinanceurs du projet sur leur volonté de poursuivre ce dernier. Il pose cette question car certaines rumeurs mentionnent le retrait d'une partie des financeurs du projet, comme la région Poitou-Charentes.

### **Les Amis du Beau Vallon :**

Mme Margain intervient pour expliquer que les Amis du Beau Vallon, même s'ils n'ont pas toutes les informations de Citoyens à Antony, sont prêts à se mobiliser, mais elle ne souhaite pas s'engager sur les suites à donner au projet sans en référer au préalable aux membres de l'association. Ils demandent un report de l'enquête d'utilité publique au cas où la décision ministérielle validerait les propositions de la Commission Duron.

### **La Mairie de Wissous :**

Mme Pujol intervient pour préciser la position de Wissous : l'acceptation du projet Massy-Valenton reposait sur le fait que ce dernier était considéré comme temporaire sur une période de 10 ans. L'augmentation des nuisances était supportable car elle ne devait pas durer. Mme Pujol explique que la priorité donnée au trafic TGV sur le trafic RER fait craindre que ce dernier ne finisse par céder sa place au trafic TGV à long terme si Interconnexion Sud n'est pas réalisée.

Mme Pujol rappelle l'espoir que fondait la ville de Wissous sur la disparition des TGV sur la ligne Massy-Valenton pour pouvoir réouvrir la gare de RER à Wissous.

Elle rappelle également que certaines nuisances n'ont pas été prises en compte par RFF, notamment les vibrations.

Elle conclut son intervention en expliquant que la ville de Wissous rejette le projet Massy-Valenton dans les conditions où il est proposé, c'est-à-dire sans la réalisation du projet Interconnexion Sud à court terme. Elle rejette également la possibilité d'une enquête publique en septembre.

Mme Pujol souhaite que, si le projet Massy-Valenton se poursuit, la concertation soit reprise en lien avec la nouvelle donne concernant l'interconnexion. Le programme de protections prévu doit être fortement amélioré. Elle rappelle que la réfection des voies avait été écartée, mais qu'il n'est pas question de créer des nuisances sur le long terme pour les riverains. Elle demande ainsi à Madame de Carlo de préciser aux membres du Comité de Pilotage que le financement du projet devra évoluer au regard de ces exigences.

Elle souhaite enfin être assurée du maintien du RER C, et veut que la demande d'ouverture d'une gare soit portée devant les financeurs afin que les riverains retirent un bénéfice des nuisances qu'ils subissent.

### **Conseil Syndical du 85 rue Mirabeau :**

M. Vallerix et M. Desachy interviennent pour expliquer que le report ou l'abandon d'Interconnexion Sud signifie la fin du projet Massy-Valenton tel qu'il existe actuellement. M. Vallerix rappelle que selon lui les murs antibruit ne fonctionnent pas pour les étages élevés des immeubles comme le 85 rue Mirabeau.

Il précise que pour le Conseil Syndical du 85 rue Mirabeau il faut revoir le projet, et notamment réenvisager l'enfouissement. Il indique que, dans l'hypothèse où l'enfouissement ne serait pas possible, il faut tenir compte des propositions déjà formulées, notamment les murs de type fractal.

M. Desachy souhaite également que soient prises en compte les questions de dévalorisation de l'immobilier et de l'impact de la suppression du passage à niveau sur le quartier.

Dans l'immédiat ils se prononcent également pour un abandon de l'enquête publique.

### **Comité de Défense des Riverains Massy-Valenton Ouest :**

M. Moureh estime que la concertation telle qu'elle a été menée jusqu'à présent n'a plus lieu d'être. Il souhaite que le projet soit revu. Il rappelle la position du CDR Maval depuis 2003 : n'avoir qu'un seul projet, pensé sur le long terme pour réaliser l'interconnexion des lignes à grande vitesse. Pour lui, ce

projet doit avoir le même standard que le projet Interconnexion Sud, ou les projets du Grand Paris, et se réaliser soit en évitant les zones urbanisées, soit en enfouissement total.

Il souhaite que soit évitée autant que possible la mixité des trafics afin de préserver la circulation des RER.

MM. Moureh et Vidalie concluent ensuite en précisant la position du CDR Maval : il faut selon eux arrêter la concertation et l'enquête publique et reprendre le projet par un tunnel Massy-Orly, qui pourra être poursuivi pour créer le projet Interconnexion Sud (Première phase du scénario B d'Interconnexion Sud).

### **CELFI**

M.Perzo et M. Orts interviennent pour préciser la position de CELFI. Selon lui, il existe trois possibilités :

-Soit Interconnexion Sud se fait

-Soit rien n'est fait

-Soit un tout autre projet est réalisé

Pour M.Perzo, l'enquête publique ne peut avoir lieu sur la base du projet tel qu'il est aujourd'hui. Dans le Compte-Rendu de la Concertation, il a été acté qu'en cas de report ou d'annulation du projet Interconnexion Sud on devrait repartir sur un autre projet. La décision du report ou de l'annulation d'Interconnexion Sud est dramatique car l'impact stratégique de l'interconnexion des Lignes à Grande Vitesse est important et que les circulations vont se reporter sur la ligne Massy-Valenton.

M.Perzo explique de cet impact va être renforcé par un aménagement réglementaire récent du Schéma Directeur de la Région Ile de France qui autorise la densification urbaine dans un périmètre de 1 000 mètres autour des gares. Cette nouvelle réglementation entrainera selon lui de nombreuses difficultés, car les populations seront très exposées aux nuisances des trafics hétérogènes dont elles seront riveraines.

Enfin l'impact des circulations TGV ne sera pas tenable pour l'infrastructure et les usagers.

M.Perzo revient sur les différents scénarii envisagés pour le projet Interconnexion Sud, et demande que le scénario B du projet soit envisagé -entier ou phasé - à la place du projet Massy Valenton Ouest.

Si jamais les finances publiques ne permettaient pas de réaliser la variante B (avec enfouissement) du projet Interconnexion sud, alors il faudrait mettre bien plus de moyens pour que le projet soit supportable en aérien : obtenir toutes les protections demandées lors de la concertation et, pour limiter bruit et vibration, la réfection intégrale des voies sur tout le parcours à l'exception des zones sans habitations et des zones industrielles.

Il précise ensuite que c'est le terme « robustesse » qui commande à la définition du projet Massy-Valenton, et plus largement à la problématique de l'interconnexion des lignes à grande vitesse. Pour M.Perzo, ce terme n'implique pas de rechercher la vitesse, et demande par conséquent que la vitesse de circulation des TGV sur la ligne Massy-Valenton soit réduite à 70km/h. Pour lui, l'important est surtout d'éviter les incidents de parcours, qui sont principalement dus à la mixité des circulations.

### **Mairie d'Antony**

M.Nehme prend ensuite la parole pour préciser la position de la municipalité d'Antony : elle demande le report de l'enquête publique jusqu'à la décision gouvernementale.

Il propose ensuite de soumettre cette position au vote des membres du comité de suivi.

Madame de Carlo demande à ce que, s'il y a vote, la formulation de la proposition soumise au vote soit claire, mais précise que le poids du vote ne sera pas celui espéré car il ne peut représenter

l'unanimité des membres du comité de suivi en l'absence de l'association des locataires indépendants (non représentée pour raison d'indisponibilité).

Après plusieurs échanges, les participants ne retiennent pas la proposition d'un vote. Madame de Carlo s'engage à transmettre au COPIL une synthèse de l'avis des participants concernant le report de l'Interconnexion sud. Sachant qu'elle garantit le cadre de la concertation, à savoir le fait que le projet Massy-Valenton doit être discuté au sein du comité de suivi en cas de report de l'Interconnexion sud, elle propose de mentionner que, si effectivement le gouvernement décide de reporter l'Interconnexion sud, cette décision ne permettra pas la tenue d'une enquête publique à l'automne sur le projet Massy-Valenton, puisqu'il faudra prendre le temps de la discussion sur le projet.

Madame Pujol fait confiance à Madame de Carlo pour rendre compte des échanges auprès du COPIL. Les participants sont d'accord avec la proposition faite par madame de Carlo.

### **Association des Amis du Quartier Pajeaud**

M. Lhuillier rappelle la position exprimée par son association : le projet Massy-Valenton est un projet provisoire, maillon du schéma directeur du RER C porté par le STIF, projet provisoire en ce qui concerne la circulation des TGV. La solution à la circulation des TGV intersecteurs est le Projet Interconnexion Sud. Si, après les travaux de la commission Mobilité 21, les arbitrages du Ministre chargé des transports et/ou du Premier Ministre ne donnaient pas la priorité au projet Interconnexion Sud, l'actuel projet Massy-Valenton serait rejeté par notre association. C'est un tout autre projet Massy-Valenton beaucoup plus ambitieux qu'il faudrait reconstruire.

M. Lhuillier estime que les grands projets d'infrastructures sont aujourd'hui confrontés à la réalité des finances publiques. Il faut prendre en compte cette réalité.

M. Perzo demande ensuite à M. Bony de préciser quelle est la position de RFF.

M. Bony précise qu'à l'heure actuelle RFF ne peut avoir de position officielle sur la situation. RFF attend la publication du rapport Duron et ensuite la décision du Ministère avant d'examiner les suites à leurs donner. Si cette hypothèse du report était validée, RFF aura besoin des positions de chacun avant de prendre toute décision sur les suites du projet. C'est pour cela que se tient cette réunion du comité de suivi, avec pour but d'entendre les demandes des membres.

M. Desvignes rappelle l'état d'avancement du dossier pour RFF : sur la partie Est, à Orly et Villeneuve le Roi la plus grande partie des travaux du terrier sont achevés ; les protections acoustiques seront réalisées *a priori* en 2013 et 2014.

Concernant la partie Ouest du projet le dossier d'enquête publique a été adressé à la préfecture afin qu'il saisisse l'Autorité Environnementale en vue d'une enquête publique prévue à l'automne.

Il répond à M. Feuillade sur l'implication des financeurs en précisant que pour le moment l'ensemble des financeurs y compris les régions de province continuent sur le projet, car ils souhaitent une amélioration de la régularité du trafic.

Il rappelle par ailleurs qu'en sus de l'objectif d'amélioration des circulations RER C et TGV le projet permettra à un nombre considérable de riverains de voir leur situation acoustique s'améliorer grâce au programme de protection prévu.

M. Perzo intervient pour repréciser sa question. Il demande si une seconde alternative est prévue par RFF.

M. Bony répond qu'il n'y a pas d'alternative ; les projets Interconnexion Sud et Massy Valenton Ouest suivent chacun leur programme d'étude.

M.Nehme intervient pour préciser qu'un phasage du projet Interconnexion Sud aurait permis sa réalisation sans nécessiter de réunir l'intégralité des financements d'un seul coup, ce qui a été le problème cette fois.

M.Desvignes répond que les études sur Interconnexion Sud se poursuivent, et que les études de trafic et de socio-économie devront tenir compte des résultats des travaux de la Commission Duron et des décisions du gouvernement. Comme annoncé lors de la décision de RFF à l'issue du débat public, l'étude des trois scénarios est poursuivie ainsi que celle des différentes hypothèses de phasage.

M.Feuillade rappelle sa demande : il faut reconsidérer la problématique de l'interconnexion des TGV, et demande à M.Desvignes de porter cette demande devant le Comité de Pilotage. Il souhaite également que soit mise au clair la question de la création d'une gare à Pont de Rungis.

M.Perzo demande quant à lui que RFF et la garante de la concertation expliquent au Comité de Pilotage qu'il faut geler le processus en l'absence d'une vision claire sur le devenir d'Interconnexion Sud.

M.Bony synthétise les positions des participants. Il a entendu deux possibilités :

-Une Interconnexion Sud phasée

-Une perspective où Interconnexion Sud n'est pas réalisable pour des raisons budgétaires, et il faut alors réaliser un projet Massy-Valenton renforcé

Mme de Carlo précise une troisième possibilité : aucune interconnexion.

M.Feuillade en précise une quatrième : la recherche d'une solution alternative.

M.Moureh intervient ensuite pour préciser que l'observation des conclusions de la Commission Mobilité 21 laisse penser que c'est parce qu'il y avait le projet Massy-Valenton que le projet Interconnexion Sud a été repoussé.

Selon lui, le fait que le projet Massy-Valenton, dans sa version actuelle, soit abandonné va pousser les membres de cette même Commission à revoir leur façon d'envisager l'interconnexion des lignes TGV au sud de l'Île-de-France.

M.Feuillade explique que la concertation menée par RFF a permis de crédibiliser le projet Massy-Valenton, et que cela sert de prétexte à la Commission Mobilité 21 pour repousser Interconnexion Sud. Il déplore le fait que cela décrédibilise la concertation et plus largement les processus de consultation du public.

M.Perzo rappelle l'urgence qu'il y a d'agir dès à présent pour les enjeux stratégiques d'interconnexion, car la densification urbaine à venir sur les 20 à 30 prochaines années et l'augmentation des circulations rendront ces opérations encore plus complexes. Il demande que la réflexion porte globalement sur une nouvelle interconnexion.

Mme de Carlo rappelle son engagement de porter la synthèse des échanges des membres du Comité de suivi devant le Comité de Pilotage. Elle écrira également un courrier au Préfet des Hauts-de-Seine, chargé d'organiser l'enquête publique sur le projet Massy-Valenton.

Elle demande également aux membres du Comité de Suivi s'ils acceptent de rendre publics les comptes-rendus de ces réunions. Tous y sont favorables.

**Précisions sur le processus de préparation de l'enquête publique :**

M. Nehme distribue le compte rendu de la rencontre entre le secrétaire général de la préfecture des Hauts de Seine, le sous-préfet d'Antony, la mairie d'Antony et RFF qui a eu lieu le 14 mai dernier.

M. Bony distribue le compte-rendu des ateliers de concertation qui ont lieu entre octobre 2012 et février 2013. Ce compte rendu a été soumis à la relecture des membres du comité de suivi. Il précise que sa diffusion ne signifie pas que la concertation est terminée. Il explique que ce document a vocation à synthétiser l'ensemble des échanges qui se sont tenus durant les ateliers et à communiquer ces échanges au public sur le site internet du projet.

Il précise que la finalisation du compte-rendu avait pour but de permettre l'envoi, via le préfet coordinateur, du dossier d'enquête publique à l'Autorité Environnementale en vue d'une enquête publique à l'automne.

M. Bony explique que le fait d'envoyer le dossier d'enquête publique à l'Autorité Environnementale ne signifie pas nécessairement que l'enquête publique aura lieu à l'automne. Il existe plusieurs étapes avant. Le dossier a été envoyé avant de connaître les recommandations de la Commission Duron.

Mme de Carlo précise que les processus de décision ne sont pas linéaires, et que l'on n'attend pas la fin d'une étape avant de lancer la seconde. Cet envoi ne signifie pas pour autant que l'enquête publique va être nécessairement lancée à l'automne.

M. Feuillade et M. Moureh demande à M. Desvignes de préciser le fonctionnement du processus de décision pour lancer l'enquête publique.

M. Desvignes rappelle que c'est M. Faussurier, Directeur Régional Ile-de-France pour RFF qui a saisi le Préfet, et que cette étape formelle est nécessaire pour lancer le processus. Il rappelle également que, ce qui permet véritablement de lancer l'enquête publique, c'est une deuxième lettre que le Maître d'Ouvrage (en l'occurrence RFF) envoie pour solliciter le Préfet afin de lancer la procédure d'enquête publique.

MM. Bony et Desvignes expliquent que RFF décide de l'avancement des procédures et du projet mais le fait après s'être entendu avec les autres cofinanceurs du projet réunis dans le Comité de Pilotage. Il explique que le rôle du Comité de Pilotage n'est pas juridique, c'est RFF qui, en tant que Maître d'Ouvrage, détient la capacité de prendre les décisions qui ont une réalité juridique, mais les cofinanceurs, par leur poids dans les conventions de financement, influent sur la décision de lancer cette procédure. RFF garde le pouvoir juridique qui permet de solliciter le Préfet, mais RFF est dépendant de la bonne collaboration avec les cofinanceurs pour pouvoir financer le projet.

M. Perzo appelle l'ensemble des membres du Comité de Suivi à solliciter le Préfet, à lui écrire et à le rencontrer pour porter leurs revendications.

M. Nehme demande à M. Bony si les membres de RFF sont prêts à expliquer au Préfet que les conditions pour la réalisation du projet, définies par le Comité de Suivi de la concertation en octobre 2012, ne sont plus réunies. M. Feuillade demande à RFF de préciser son engagement sur le projet Massy-Valenton : est-ce que RFF va reconsidérer le projet comme l'entreprise s'y est engagée ?

M. Bony explique, que si nécessaire, RFF pourra rendre compte au Préfet coordinateur des positions des participants à ce comité de suivi. En ce qui concerne les cofinanceurs, la garante portera devant le Comité de Pilotage de demain ce qu'elle a entendu ce soir.